

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 11 FÉVRIER 2019**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 29/01/2019, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Martial VIAL à Cyrille CUENOT, Norbert SANCHEZ CANO à Henri HOURIEZ, Pascal GUEFFIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Laurent PASTOR à Bernadette CACALY, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Christophe LIAUD, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2019.02.11.12**

**OBJET : Forum sur les métiers et formations du BTP du 27 mars 2019 sur le quartier des Moines**

M. Jean-Marc PIREAUX Adjoint délégué à l'économie, l'emploi et l'insertion rappelle que la commune a mis en place des actions visant à mieux intégrer le chantier de rénovation de l'école des Moines dans la vie du quartier. A ce titre un forum sur les métiers et formations du BTP est organisé le mercredi 27 mars 2019, après la réalisation de la 1<sup>ère</sup> phase du chantier. Cette action a reçu une subvention de 3.000 euros versée par la CAPI au titre de la Politique de la Ville en 2018.

Dans le cadre de l'organisation de cette journée, il est proposé :

- Un défraiement pour l'intervention des entreprises de BTP, de Maîtrise d'Œuvre et d'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage acceptant de déléguer du personnel pour être présent sur cet évènement.  
Il est proposé la somme de 300 euros par personne pour une demi-journée de participation, 500 euros par personne pour la journée complète.  
A ce jour, sept personnes pourraient être concernées.
- L'organisation d'un atelier de démonstration et de manipulation des outils par l'association « Les Artisans Messagers ».  
Il est proposé de passer une convention avec l'association pour préciser les modalités de son intervention et le montant à verser par la commune, soit 240 euros de participation aux frais.

- La prise en charge par la commune d'un transport par bus, pour les élèves provenant du Collège les Allinges et du Lycée Léonard de Vinci, pour un coût estimé de 199.05€ HT, soit 218.96€ TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le défraiement des entreprises acceptant de déléguer du personnel sur le Forum BTP, pour un montant de 300 euros par personne pour une demi-journée de participation, 500 euros par personne pour la journée complète pour un nombre maximum de personnes estimé à 7.**
- **AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association « Les Artisans Messagers » et à verser une participation aux frais à hauteur de 240 euros.**
- **APPROUVE la prise en charge d'un transport par bus pour les élèves provenant du Collège les Allinges et du Lycée Léonard de Vinci pour un coût estimé de 199.05€ HT, soit 218.96€ TTC.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 11/02/2019

Publication et transmission en sous préfecture le 15 février 2019 15/02/2019

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20190211-lmc14811-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**CONVENTION « ANIMATION ARTISAN MESSENGER »**

Entre les soussignés :

La CAPEB Isère  
ZAC Basses Echarrières 38440 Saint Jean de Bournay

*Et*

**Ville de Saint-Quentin-Fallavier**  
*Pôle Social Insertion Emploi*  
Place de l'Hôtel de Ville - 38070 St-Quentin-Fallavier

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1 : Présentation et objectifs de l'action**

- L'objectif de l'opération Artisan Messenger est de communiquer, de sensibiliser, voire de susciter des vocations en offrant une « information juste » sur les filières de formation et les métiers du bâtiment. Nous nous appuyons sur un nouveau dispositif intégrant le respect de l'environnement et la santé de l'homme.

- Cette opération est proposée par la **CAPEB Isère**

- L'animation est effectuée par un « Artisan Messenger » : artisan du bâtiment récemment en retraite ou actif, ayant suivi une formation appropriée, dans un local adapté à la situation, après accord entre les parties.

- Le dispositif comprend

- « *animation maquette* »

Découverte des métiers du bâtiment à travers la construction d'une maquette de maison respectueuse de l'environnement.

**« Présentation des formations des métiers du bâtiment »**

## **Article 2 : Programme des modules sur la journée**

**Nous vous proposons au choix :**

### **☐ ORGANISATION**

- Arrivée des artisans messagers à : .....
- Ouverture au public : .....
- Réponses aux questions avec la maquette montée jusqu'à la fin du forum

## **Article 3 : Présentation du public bénéficiaire**

Le nombre de personnes maximum pouvant bénéficier de l'animation « Montage de la maquette » est limité à 15.

## **Article 4 : Présentation du lieu d'animation**

1) Besoins en matériels :

- **un espace de plein pied**, tables et chaises. Une prise électrique à proximité

## **Article 5 : Horaires d'animation**

- L'accueil du public : 8h45 - 16h45

## **Article 6 : Encadrement / autorité :**

Les collègues s'engagent à dédier une personne à l'encadrement des élèves présents dans les groupes de montage.

## **Article 7 : Conseiller d'orientation psychologue : Pas d'objet dans cette convention**

## **Article 8 : Coût de l'intervention des artisans messagers**

L'intervention des artisans messagers est facturée 240€TTC

### **Article 09 : Responsabilités et assurances**

- La CAPEB Isère s'engage à vérifier que chaque artisan messenger est effectivement assuré en tant que de besoin, pour ces interventions pédagogiques, telles que décrites dans la présente convention.

### **Article 10 : Dates d'intervention : 27 Mars 2019 – Forum des métiers**

Lieu :

### **Article 11 : Rétractation**

En cas d'indisponibilité de l'artisan messenger, la CAPEB Isère s'engage à prévenir La **Ville de Saint-Quentin-Fallavier** dans les meilleurs délais ;  
Inversement, **Ville de Saint-Quentin-Fallavier** qui ne peut plus accueillir l'animation doit prévenir la CAPEB Isère au moins 48 heures avant.

### **Article 12 : Evaluation**

Il sera procédé, à la fin de l'intervention de l'Artisan Messenger, à une évaluation. Une fiche d'évaluation sera ainsi complétée et signée par une personne de la **Ville de Saint-Quentin-Fallavier** et par l'Artisan Messenger. Cette fiche sera retournée à la CAPEB départementale.

### **Article 13 : Retour de la convention**

La présente convention est à retourner signée à la CAPEB qui vous en adressera une copie signée.

Fait en double exemplaires dont un est remis à chaque partie

A Saint Jean de Bournay, 23/10/2018

Signatures des parties et cachets :

CAPEB Isère  
Le Président, Jean-Noël ANTOINE

**Ville de Saint-Quentin-Fallavier**